



RCS : CUSSET

Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00401

Numéro SIREN : 789 898 624

Nom ou dénomination : 3 F

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2017 sous le numéro de dépôt 458

3 F (SARL)

RESTAURATION DE TYPE RAPIDE

3 RUE DES ANCIENS COMMERCES

03140 FLEURIEL

BILAN AU : 30/09/2016

N° SIRET : 78989862400042

Code NAF : 5610C

**CERTIFIÉ CONFORME
à l'ORIGINAL
Le Gérant**



Désignation de l'entreprise 3 F Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 3 RUE DES ANCIENS COMMERCES 03140 FLEURIEL

Numéro SIRET * 7 8 9 8 9 8 6 2 4 0 0 0 4 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 9 2 0 1 6</u>	<u>3 0 0 9 2 0 1 5</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	2 735	5 307
	Immobilisations corporelles *	028	030	240 649	274 483
	Immobilisations financières * (1)	040	042	3 993	3 723
Total I (5)		044	048	247 377	283 513
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	7 142	6 280
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	9 082	1 551
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	13 211	8 955
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	28 629	8 989
	Charges constatées d'avance *	092	094	5 368	5 700
	Total II	096	098	63 432	31 475
Total général (I+II)		110	112	310 809	314 988

PASSIF

				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	10 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		8	8
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134		26 666	4 838
	Résultat de l'exercice	136		6 838	21 828
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		9 821	16 658
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		228 488	275 440
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		25 405	16 420
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	26 389	66 736	39 786
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		320 629	331 646
Total général (I + II + III)		180		310 809	314 988
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	175 363
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	270
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 102, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 3 F

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Neant		*
		13 0 0 9 2 0 1 6		13 0 0 9 2 0 1 5				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }		215		214	484 226		379 978
			217		218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224	3 117		2 661
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	1 259		501
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	488 601		383 141
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises) *				236			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	182 457		141 239
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	862		1 384
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 2 758 - immobilier)				242	91 392		79 664
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	767	244	2 717		3 419
	Rémunérations du personnel *				250	141 312		110 278
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	19 238		23 475
	Dotations aux amortissements *				254	36 406		32 585
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		259		262	1		7
	Total des charges d'exploitation (II)				264	472 661		389 283
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	15 941		6 142
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	2		45
	Produits exceptionnels (IV)				290	58		
	Charges financières (V)				294	6 842		10 613
	Charges exceptionnelles (VI)				300	2 321		5 119
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	6 838		21 828
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	6 838	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		247		330			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprise nouvelles (44, series) 986 Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987 Zones de restructuration de la défense (44, tentatives) 127 Zones de revitalisation rurales (44, quinquies) 138		986					342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, series) 981 Jeune entreprise innovante (44, series A) 989		981					
	Divers* ZFA dont (44, quinquies) 345 Investissements outre-mer 344 Créance due au report en arrière du déficit 346		345					350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655		655					5 704
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	1 134	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * 34 65.7. dont imputés sur le résultat :						360	1 134
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	0	372	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	11 085	412		414		416	11 085			11 085	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	203 613	432		434		436	203 613			203 613	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	74 142	442		444		446	74 142			74 142	
	Installations générales, agencements divers	450	53 490	452		454		456	53 490			53 490	
	Matériel de transport	460	750	462		464		466	750			750	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 285	472		474		476	1 285			1 285	
Immobilisations financières		480	3 723	482	270	484		486	3 993			3 993	
TOTAL		490	348 088	492	270	494		496	348 358			348 358	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	5 778	502	2 573	504		506	8 350		
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	35 959	522	20 361	524		526	56 321		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 292	532	7 585	534		536	19 877		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	9 296	542	5 470	544		546	14 766		
	Matériel de transport	550	624	552	126	554		556	750		
	Autres immobilisations corporelles	560	626	562	291	564		566	917		
TOTAL		570	64 575	572	36 406	574		576	100 981		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 16 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	34	657
Déficits imputés	983	1	134
Déficits reportables	984	33	524
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870	33	524

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	10	179
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	1	109
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374	48	595
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	26	721
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**
Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2015

et clos le : 30/09/2016

Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	484 226
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	3 117
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	35
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	487 378

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	182 457
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	862-
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	60 144
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	241 741

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	245 637
---	-----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	245 637
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	484 226
Période de référence du 024 01/10/2015 au 160 30/09/2016	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	5
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 310 808.60 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 484 225.62 Euros et dégageant un bénéfice de 6 837.72 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 12°)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
100 PARTS SOCIALES	100.0000		100		100

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine et par mesure de simplification, les amortissements sont calculés suivant les durées d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Dans le cas d'immobilisations décomposables, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue et compte tenu d'une éventuelle valeur résiduelle. Dans ce cas, un amortissement dérogatoire fiscal pourra être comptabilisé.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Frais d'établissement	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 1°)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu sauf écart significatif.

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 805
Total	4 805

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 7 3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 4 8 2
Dettes fiscales et sociales	1 8 5 7 3
Autres dettes	6 5
Total	2 8 3 9 4

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 3 6 8
Total	5 3 6 8



Siège Social : Z.I. 12, avenue de Coubon - 43700 BRIVES CHARENSAC - 04 71 05 38 70 - www.segeco.fr
S.A. au capital de 8 951 784 € - R.C.S LE PUY EN VELAY B 587 350 273 - NAF : 6920Z
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Clermont-Ferrand et Lyon.

3 F
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 3 rue des anciens commerces
03140 FLEURIEL
789 898 624 RCS CUSSET

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 FEVRIER 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élevant à 6 837,72 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 837,72 €
Report à nouveau négatif antérieur	26 666,29 €
Au solde partiel du report à nouveau négatif antérieur	6 837,72 €
Qui s'élève ainsi à	- 19 828,57 €

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 Février 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

12